



MAIRIE du FALGOUX

– Le Bourg –

15380 LE FALGOUX

☎ / 📠 : 04.71.69.51.28

mail: mairie.lefalgoux@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 5 SEPTEMBRE 2024

Dûment convoqué par Monsieur CHAMBON Louis, maire, la séance s'est tenue dans la salle du foyer rural à 20h30.

Étaient présents : Mr BENOIT Bernard, Mr CHAMBON Louis, Mr VALARCHER Benjamin, Mr COUTAREL Jean-Marc, Mr LAPEYRE Philippe, Mme VEYSSIERE Marie-Claude.

Secrétaire de séance : Mr VALARCHER Benjamin.

Excusés, pouvoirs : Mme FAUX Isabelle pouvoir à Mme VEYSSIERE Marie-Claude,
Mr LAPEYRE Guillaume pouvoir à Mr VALARCHER Benjamin,
Mr TISSANDIER Frédéric pouvoir à Mr CHAMBON Louis.

Ouverture de la séance à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2024
- Demande de subvention DETR – dossier gîte/camping
- Approbation du rapport Avant-Projet Définitif (APD) – dossier gîte/camping
- Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DOSSIER GITE/CAMPING

Dossiers de demande de subventions :

DETR :

Mr le Maire rappelle que la commune souhaite procéder à la rénovation du gîte d'étape et du camping, situés à proximité immédiate du GR400. Il s'agit d'un projet important pour la municipalité qui doit permettre :

- De recréer un gîte d'étape fonctionnel et moderne, répondant aux demandes des clientèles actuelles avec notamment un espace de vie et de partage convivial, la création d'une chambre avec salle d'eau privative aux normes d'accessibilité en rez-de-chaussée, la modernisation des chambres partagées et des sanitaires communs à l'étage ;
- De rénover le bloc sanitaire du camping qui date des années 1970 ;
- D'accueillir de manière plus confortable la clientèle touristique en itinérance et en court-séjour,
- D'augmenter le nombre de lits touristiques de qualité sur le GR400, en proposant la location de 15 lits répartis dans 4 chambres ;
- De s'inscrire dans une démarche de développement durable en améliorant significativement les charges énergétiques du bâtiment, son accessibilité pour tout public, notamment en situation de handicap, et sa remise aux normes globale.

A l'issue de l'étude d'Avant-Projet Définitif, le montant prévisionnel des travaux et des honoraires de maîtrise d'œuvre, d'études et de frais annexes et frais divers s'élève à 612 154,38 € HT.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Dépôt du permis de construire : fin juillet 2024
- Consultation et désignation des entreprises : mars 2025
- Début des travaux en septembre 2025
- Fin des travaux : juillet 2026

Compte-tenu de l'importance de l'enveloppe financière du projet, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'état au titre de la DETR pour 189 000 €.

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

Validation de l'avant-projet définitif (APD) :

Mr le Maire rappelle que la commune a décidé d'engager le projet de réaménagement du camping municipal et la requalification du gîte d'étape. Dans le cadre de ce projet, le groupement de maîtrise d'œuvre composé du cabinet Atelier Site et Architecture Laurent Hostier et du bureau d'études IB2M a remis le rapport de la phase Avant-projet Définitif (APD) avec une estimation des travaux d'un montant total de 519 291,00 € HT (hors variante et PSE).

L'estimation globale des travaux (y compris variante production ECS solaire et PSE chauffage électrique) s'élève à un montant total de 534 881,00 € HT.

Au regard du coût prévisionnel des travaux et conformément à l'article 8.2 du Cahier des Clauses Particulières (CCP), le forfait de rémunération du maître d'œuvre devient définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD. L'augmentation des travaux étant inférieure à 10 %, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre reste donc inchangé, soit 47 965 € HT.

Le dossier de permis de construire est en cours d'instruction.

La consultation des entreprises pourra être lancée dans le 1^{er} semestre 2025 selon une procédure adaptée, avec allotissement en lots séparés. Les travaux pourront être engagés en septembre 2025 pour une durée de 8 mois, sous réserve de l'obtention des financements sollicités.

Au vu de ces éléments d'information et l'examen du rapport APD, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se positionne sur :

- L'Avant-projet Définitif APD valant engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux ;
- Le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 534 881,00 € HT (compris variante pour la production ECS solaire (11 120 € HT) et la PSE chauffage électrique (4 470 € HT) ;
- Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 47 965 € HT,
- La poursuite des études de conception de l'opération (phases PRO, DCE).

Vote à l'unanimité des membres du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Villages d'Avenir (ancienne mairie) : réunion avec le bureau d'étude EGIS le 11/09/2024.
- Bilan sommaire des régies touristiques : au 31/08/2024 : 50 287,20 € (+ 2 616,50 € qu'en 2023).
- Adressage : certification des adresses en cours, en octobre préparation des courrier aux habitants avec les nouvelles adresses.
- Travaux à venir : Pont de la chaze début des travaux le 23 septembre 2024 – Piste du Luchard, mur au bourg automne 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50. Prochain conseil municipal le vendredi 18 octobre 2024 à 20h30.

PV approuvé le 18/10/2025

Le maire, Louis CHAMBON

Le secrétaire de séance, Isabelle FAUX